

**ATTESTATION DE CHANGEMENT DE RESIDENCE
Hors de France (métropolitaine)**

Je soussigné (e), Mr et/ou Mme

.....

Demeurant à l'adresse suivante :

.....

.....

Certifie quitter définitivement cette adresse, le pour m'établir à l'adresse
suivante à compter du

.....

.....

.....

Fait à

Le :

Signature de l'administré(e) qui atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus	Le Maire, Hubert BERTRAND L'agent communal ayant délégation du Maire

NB : pour rappel, l'article 441-7 du code pénal punit de un an de prison et de 15.000 euros d'amende le fait :

1/ - d'établir une attestation faisant état de faits matériellement inexacts ;

2/ - de falsifier une attestation originellement sincère ;

3/ - de faire usage d'une attestation inexacte ou falsifiée.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

Pièces à fournir :

- copie pièce d'identité du demandeur
- copie justificatif de domicile à Saint-Genis-Pouilly de moins de trois mois
- copie de la carte grise du véhicule, si le véhicule est transporté à l'étranger
- copie du livret de famille, si départ avec conjoint et enfant (s)